

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 7 MAI 2021.

- Vente d'un terrain au lotissement, parcelle cadastrée ZC150, 822 m², à 15 euros TTC le m², donnera 12 330 euros à la commune. Signature du compromis de vente le 20 mai.
- Réfection du chemin des Varennes à nouveau possible en 2021, le fond de concours étant de 4500 euros : validé
- Nouvelle convention pour le RPI pour la période mai 2021- mai 2022 : projet approuvé.
- Décision modificative du budget Assainissement, pour la participation de la commune aux assainissements individuels en cours ou terminés : Validé.
- Taux du foncier non-bâti à corriger, la hausse du taux devant être équivalente au bâti : validé.
- Fibre optique à Dampierre : prévue fin 2022 ; les études sont commencées et le délai est de 18 mois pour installation en limite de chaque propriété du boîtier correspondant. Il faudra contacter son opérateur pour la liaison avec l'habitation.
- Aide aux habitants pour les démarches administratives dans les communes, à l'initiative de la CdC : un camion équipé en matériel informatique passera à Dampierre le jeudi à partir de fin mai, horaires à préciser. Des flyers seront distribués avec les informations nécessaires.
- Transfert du pouvoir de police du maire à la CdC : cela ne se fera pas, une majorité des maires l'ayant refusé.
- Convention SATESE pour la station d'épuration renouvelée, pour 0.50 euros HT par habitant.
- Le passage piéton route de Genouilly, à l'arrêt de car, sera fait par le Centre de Gestion de la Route.